

Madame Le Maire,

Madame Barbazan,

Nous vous écrivons en lien avec un dossier antérieur sur lequel nous avons collaboré avec votre prédécesseur Monsieur Buron, relatif à des préoccupations soulevées par certains habitants de Bazet via l'ADRISE.

À titre de rappel, Pall opérait en conformité avec la réglementation applicable, mais certains riverains n'étaient pas satisfaits. Dans un souci de bonnes relations avec le voisinage, Pall a volontairement entrepris un projet d'installation d'un oxydateur thermique. Ces travaux ont été achevés l'année dernière et, depuis, nous n'avons reçu aucune nouvelle sollicitation de la part de riverains.

En toute transparence, par mesure de précaution et à titre de courtoisie professionnelle, nous vous informons que, pour des besoins de maintenance technique et d'analyses complémentaires suite à l'installation des systèmes de post-combustion, nous devons temporairement fonctionner sans oxydateur thermique, à raison de 1 à 4 cycles maximum au total sur une période démarrant la semaine prochaine et jusqu'au mois de juillet 2026.

Pour information, le procédé concerné (déliantage) dure environ 10 heures, principalement pendant la nuit.

Bien à vous,

Sophie Decourcelle

General Manager - Pall Bazet - France